

"Villages à communs" en Pays du Vignoble nantais : présentation de l'aire d'étude

Références du dossier

Numéro de dossier : IA44005623

Date de l'enquête initiale : 2015

Date(s) de rédaction : 2015

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Villages à communs

Désignation

Aires d'études : Pays du vignoble nantais

Présentation de l'aire d'étude des villages à communs

Un territoire administratif

Administrativement, le Pays du Vignoble Nantais mesure 626 km² et regroupe quatre communautés de communes et deux villes : les communautés de communes de la Vallée de Clisson (Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Clisson, Gétigné, Gorges, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Remouillé, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Lumine-de-Clisson et Vieilleville), de Vallet (La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, Mouzillon, La Regrippière, Le Pallet et Vallet), de Loire-Divatte (Barbechat, La Chapelle Basse-Mer, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, La Remaudière et Saint-Julien-de-Concelles), Sèvre Maine et Goulaine (Château-Thébaud, Haute-Goulaine, La Haye-Fouassière et Saint-Fiacre-sur-Maine), et les communes de Basse-Goulaine et Vertou.

Caractéristiques géographiques

Le Pays du Vignoble Nantais se situe au sud-est de la Loire-Atlantique et de l'agglomération nantaise, en bordure de la rive sud de la Loire. Il s'étend jusqu'aux frontières du Maine-et-Loire et de la Vendée. Son territoire se définit par la multiplicité des paysages où le relief, l'hydrographie, les modes de culture du sol et l'habitat introduisent de nombreuses nuances.

1. Géologie

Le Pays du vignoble nantais fait partie du Massif armoricain. Il constitue un plateau incliné vers l'ouest entaillé par la Loire, la Sèvre et leurs affluents.

Le sous-sol du territoire est composé de roches éruptives (granite et gabbro) dures qui guident les cours des rivières ; de roches métamorphiques (schistes et gneiss) et de roches sédimentaires (alluvions dans les vallées, limons et dépôts kaolithiques sur les plateaux).

La répartition des types de paysages (ligériens, viticoles, bocagers) reflètent la géologie du territoire. Le sous-sol est utilisé comme matière première pour le bâti ancien : les sables des rivières se retrouvent dans les enduits, les moellons sont en pierres locales (schiste, granit tout particulièrement).

2. Le réseau hydrographique

La densité du réseau hydrographique est une caractéristique majeure de la morphologie générale du Pays du Vignoble Nantais. La diversité de ce réseau est également fondatrice de l'ensemble des paysages modelés par les hommes au cours de leur histoire.

La Loire

La vallée de la Loire borde le territoire sur la partie Nord. Elle concerne plus particulièrement les communes de Saint-Julien-de-Concelles, La Chapelle Basse-Mer et Basse-Goulaine.

Le contexte géographique et climatique induit de fortes et irrégulières variations de débit du fleuve, de l'étiage aux grandes crues. La vallée est historiquement un axe de communication et d'implantations humaines. Elle est aujourd'hui marquée par les infrastructures de transports, le développement de l'urbanisation et le tourisme.

Le marais de Goulaine

est relié à la Loire par un canal. Il se compose d'une grande diversité de milieux entrecoupés de canaux : prairies inondables, marais, boisements, bocage. La cuvette inondable du marais est marquée par les tentatives répétées des hommes au cours de l'histoire de pouvoir maîtriser les niveaux d'eau pour une mise en valeur agricole. Avec 1200 ha de prairies inondables alimentées par un bassin versant de 180 km², sa superficie totale est de 2 000 ha si l'on inclut le pourtour bocager.

La vallée de la Sèvre Nantaise

traverse le territoire, depuis sa source en la commune de Boussay, jusqu'à sa confluence avec la Loire à Vertou. Le cours d'eau possède plusieurs affluents dont les principaux sont la Maine, la Moine et la Sanguèze. La Sèvre recouvre une diversité de paysages : au cœur de Vertou, commune très urbanisée, la rive sud est occupée par des parcs aménagés alors que la rive nord est constituée de prairies inondables découpées par des haies. Entre Vertou et le Pallet, le fond de la vallée de la Sèvre est constitué de prairies inondables. Les parties non cultivées sont occupées par des taillis où dominent les chênes et châtaigniers. De nombreux écarts sont encore présents à proximité de cette partie navigable du fleuve. On note également la présence de quelques grandes propriétés accompagnées de parcs. L'implantation dense du bâti sur les coteaux en bordure de Sèvre s'explique par le fait que la rivière et ses affluents (la Maine notamment, navigable jusqu'à Château-Thébaud) ont constitué les principaux réseaux d'échange avec l'extérieur du pays (nécessaires au transport du vin et à l'importation de céréales). La majeure partie de cette section se compose de vignes à mi-hauteur des coteaux et sur les plateaux dominant la vallée et la confluence avec la Maine. De Gorges à Boussay, la Sèvre n'est pas navigable. Il s'agit d'une zone de transition entre la vigne et le bocage d'un point de vue de l'aménagement agricole. Le relief qui présente un granit souvent affleurant a façonné l'architecture des anciennes usines et minoteries qui ponctuent encore le paysage. L'architecture témoigne de la période de reconquête agricole et industrielle de l'ensemble du secteur au début du XIX^e siècle, après les destructions des guerres de Vendée.

3. Un paysage anthropisé

Le val de Loire maraîcher

Le lit majeur de la Loire, ainsi que des terres aux marges bocagères du territoire sont utilisées par les maraîchers pour implanter des « tunnels » de plantations.

Le vignoble

Le paysage viticole est en évolution constante, du fait des enjeux commerciaux mis en œuvre qui impliquent des périodes d'extension et de resserrement des espaces plantés en vigne (passage des coteaux aux plateaux pour un volume de production augmenté ; arrachage des vignes au XXI^e siècle pour une requalification du prix des vins), mais aussi des mutations techniques du XX^e siècle qui modifient les modes de plantation (passage de la plantation en foule à la plantation en rang par exemple). Les fines variations du paysage proviennent également du milieu climatique humide dans lequel il se déploie qui implique une densité importante de ceps plantés. Le paysage viticole du Pays du Vignoble Nantais est donc marqué par une alternance de vision faiblement étagée en coteaux et d'étalement sur les plateaux et les vallons.

Le bocage

Principalement localisé aux marges du Pays du Vignoble Nantais, le bocage, dans sa structure paysagère assure le lien avec les pays voisins que sont le Pays des Mauges en Maine-et-Loire et le Département de la Vendée. Il s'agit d'un bocage de maillage de plus en plus large et ouvert.

Problématiques de l'étude

Définir le « village »

Est entendu dans cette étude comme « village » tout regroupement de bâtis en écart. Cette dénomination correspond à l'appellation locale des écarts par les habitants du territoire. Structurellement, ces « villages » se différencient des bourgs par le fait qu'ils s'organisent sans alignement du bâti autour d'un axe directeur. Ces hameaux sont d'une densité de bâtiments extrêmement variable : de 3 à 250 bâtiments.

Définir le « commun »

Est entendu dans cette étude comme « commun de village » tout bien appartenant à une communauté de personnes habitant un même écart. Ce bien est inaliénable et ne peut être vendu ou cédé (complètement ou pour partie) sans l'accord unanime des habitants. La commune n'a aucun droit ou responsabilité sur ce bien.

Définir le "village à communs"

L'étude s'est attachée, en identifiant les grandes caractéristiques géographiques, architecturales et sociales, à définir ce qu'est un "village à communs" en Pays du Vignoble Nantais, au XIX^e et au XXI^e siècles.

En Pays du Vignoble nantais, les « villages à communs » sont des hameaux ou écarts dont les habitants possèdent en commun et de manière indivise un ou plusieurs biens fonciers, souvent sous forme d'une aire non bâtie en cœur de hameau.

L'essentiel du patrimoine bâti qui constitue ces écarts relève de caractéristiques architecturales qui font l'objet de cette présentation.

Histoire locale liée au sujet d'étude

Le Pays du Vignoble Nantais est un territoire rural marqué par l'activité humaine : maraîchère en bordure ligérienne, bocagère au sud et à l'est du Pays, et viticole pour le cœur du territoire.

Certaines de ces activités sont attestées dès le XIXe siècle par les modes de mise en culture des sols recensés lors de la levée du cadastre napoléonien.

Les plans napoléoniens témoignent d'une organisation rurale particulière : le territoire est organisé entre bourgs, domaines et écarts. Au XIXe siècle, les bourgs sont peu développés, le territoire est maillé d'un nombre très important d'écarts au parcellaire environnant très fractionné. Les grands domaines entourés de larges parcelles de terres cultivées viennent ponctuer le paysage.

Développement du vignoble (XVe – XIXe siècles)

Du point de vue de la propriété, il semble que les propriétaires des domaines soient les majeurs détenteurs des vignes (qui correspondent à un tiers des surfaces cultivées au XVIIIe siècle), qu'ils mettent en culture par le biais du bail à complant, auprès des modestes paysans installés dans les écarts. Les paysans vivent quant à eux d'une activité de polyculture-élevage, en complément de cette activité manouvrière viticole. C'est probablement le partenariat entre domaines et écarts par le biais du bail à complant qui permet le développement rapide et la spécialisation dans l'activité viticole du territoire au XIXe siècle. Cette spécialisation de l'activité viticole modifie l'architecture des écarts dès le XIXe siècle, avec la réaffectation d'anciennes dépendances agricoles en cave ou cellier, parfois même la modification de l'habitat avec rehaussement et transfert des pièces à vivre au second niveau et une réutilisation de la pièce en rez-de-chaussée comme cellier.

Un territoire rural marqué par les guerres de Vendée (XIXe siècle)

En sus d'avoir marqué certaines histoires familiales qui se transmettent depuis, les guerres de Vendée ont également marqué l'architecture du territoire. L'acquisition et la restauration de plusieurs métairies et des ruines du château médiéval de Clisson par le sculpteur François-Frédéric Lemot en 1818, ainsi que l'installation d'industriels nantais en bord de Sèvre pour utiliser la force hydraulique favorisent le développement du style architectural rustique à l'italienne qui devient un modèle pour les propriétaires qui reconstruisent les communs de leur château et leurs fermes, ainsi que pour les industriels qui s'installent sur la Sèvre. Ce style se propage aussi dans les hameaux du vignoble tout au long du XIXe siècle, même dans les architectures rurales les plus modestes avec notamment le remaniement des encadrements des ouvertures en briques minces.

Des écarts marqués par l'exode rural (XIXe - XXe siècles)

Suite à une évolution démographique importante dans la première moitié du XIXe siècle, la population rurale française atteint son maximum avec plus de 27 millions de ruraux. Les campagnes sont saturées et l'activité agricole ne peut répondre aux besoins de cette population en augmentation. L'exode rural concerne les populations paysannes les plus modestes, qui n'ont pas les moyens financiers nécessaires à leur survie. Les "villages à communs", composés de cette population modeste sont fortement touchés par cet exode. La baisse du nombre d'habitants (et donc de propriétaires des communs) s'accompagne de modifications architecturales importantes : réaffectation, abandon voire destructions de nombreux bâtiments. Les réorientations agricoles et les spécialisations viticoles ont un impact sur l'usage des "communs de village", en lien direct avec cette activité vivrière.

Contexte actuel

Des campagnes sous pression urbaine

Le territoire du Pays du Vignoble Nantais, après avoir connu l'exode rural, se repeuple progressivement. Ce repeuplement s'accompagne de nouvelles constructions architecturales destinées à accueillir les populations dernièrement installées. L'implantation de ces constructions modifie en profondeur les trames villageoises anciennes et reflète de nouvelles organisations sociales. Les structures des "villages à communs" bouleversées perdent de leur singularité avec les autres écarts. La physionomie ancienne des écarts est soit devenue illisible, soit modifiée ponctuellement. Ces modifications plus légères permettent néanmoins, aujourd'hui encore, de déchiffrer le palimpseste qu'est l'actuel "village à communs".

L'évolution des modes de vie dans les hameaux

Les "villages à communs" illustrent les rapports qui s'établissent entre la population des hameaux et le territoire qu'elles habitent. Les étudier présuppose donc d'identifier les déplacements, modes de vie et relations entre habitants au sein du hameau.

Or, en 2015, les lieux occupés physiquement par les habitants ne sont pas réductibles à cet unique espace villageois et ne sont pas les mêmes pour tous les habitants.

Les "villages à communs" sont, dans leur grande majorité, des espaces de vie qui accueillent d'anciens paysans (souvent natifs du lieu-dit ou de la commune) et de jeunes générations actives venues s'installer nouvellement dans le vignoble. Entre ces deux catégories de population s'opère un croisement de styles de vie.

Les anciennes générations qui formaient la population entière d'un lieu-dit, ont constitué dans le passé des relations, fondées sur un principe de réciprocité, durables et intenses entre voisins. Les habitants s'entraidaient plus facilement parce qu'ils pratiquaient l'activité agricole de la même manière.

L'installation de ces « rurbains » au sein des villages ont fait émerger des manières de vivre issues de comportements urbains qui divisent les populations à l'intérieur du hameau.

Effectivement, ces nouvelles générations, dont l'activité professionnelle relève quasi exclusivement du secteur tertiaire, entretiennent un rapport à l'espace villageois bien distinct de celui entretenu par les anciennes générations. Contrairement aux anciens ruraux qui exerçaient une activité agricole au sein de l'écart, l'activité professionnelle des nouvelles générations les oblige à quitter l'espace villageois quotidiennement. Cette répartition des activités entraîne ainsi une brisure de l'indistinction du lieu de travail et d'habitation initialement vécue par les anciennes générations.

L'espace social villageois, dont le "commun de village" est la cristallisation, est perçu et vécu différemment.

La disparition croissante des manifestations collectives (qu'elles marquent le temps social, agricole ou spirituel), témoignages de l'unité villageoise, constitue l'indice le plus visible de la transformation des interactions sociales entre les habitants au sein des écarts. Même si les écarts sont traversés par des dynamiques singulières et propres aux caractères de chacun des individus, il est constaté que les nouvelles générations cherchent souvent à échapper aux contraintes du groupe villageois et montrent, en apparence, une indifférence à l'égard de leurs voisins. Les générations plus âgées, celles qui ont le plus ressenti les transformations du groupe villageois et en sont sans doute les plus affectées, évoquent avec nostalgie la vie sociale « d'autrefois », perçue rétrospectivement comme unie et solidaire par opposition à l'isolement croissant des familles les unes par rapport aux autres.

Aire d'étude retenue

L'étude des "villages à communs" se concentre sur les écarts ayant possédés ou possédant toujours des espaces communs aux habitants. 96 écarts ont été repérés sur 28 des 30 communes du Pays du Vignoble Nantais. Les communes de Basse-Goulaine et Haute-Goulaine ne possèdent aucun "commun de village" (seuls des communaux sont répertoriés dans le cadastre napoléonien de ces deux communes) ; elles n'ont donc pas été retenues au sein de l'aire d'étude. L'aire d'étude ne coïncide pas avec un territoire où les biens communs correspondent à une spécificité locale mais avec un territoire administratif arbitraire pour lequel sont relevés des phénomènes architecturaux, sociaux et géographiques collectifs aux "villages à communs". Il est bien entendu que plusieurs écarts situés ailleurs et notamment en Bretagne historique où la possession commune des biens était particulièrement notable pourrait faire l'objet d'une étude comparative avec cette étude.

Corpus des lieux-dits repérés :

- Aigrefeuille-sur-Maine : La Trélitrière
- Barbechat : Bois Jahan ; La Massonnière
- La Boissière-du-doré : L'Aubinière ; La Brégeonnière
- Boussay : L'Herbière ; Rousselin
- La Chapelle-Basse-Mer : Beau Chêne ; Le Praud ; La Sensitive
- La Chapelle-Heulin : La Grande Barboire ; La Marsonnière ; La Pilotière ; Le Tourbureau
- Château-Thébaud : Les Brosses ; Les Raudières
- Clisson : Gervaux
- Gétigné : L'Anerie ; Maupay ; La Médrie ; La Mortière ; Moulin Neuf
- Gorges : La Batardière ; La Brécholière ; La Brie ; Les Forges ; La Heurnière ; Le Liveau ; La Paudière ; La Simplerie
- La Haye-Fouassière : La Rairie
- Le Landreau : Le Bas Briacé ; La Blissière ; La Bodinière ; Le Bordage ; La Furonnière ; La Goulbaudière ; La Renouère
- Le Loroux-Bottereau : La Carrière ; La Fenetièrre ; La Ménardières ; Les Perrines ; Le Plessis ; La Rinière des Landes
- Maisdon-sur-sèvre : La Bretonnière ; La Grenaudière ; La Pépière
- Monnières : La Minière ; Le Pont
- Mouzellon : La Barillère ; La Brangerie ; Rousseau ; Le Rubis
- Le Pallet : La Cognardière ; Le Pé de Sèvre ; Le Perray
- La Planche : La Mauvillonnière
- La Regrippière : La Roussière ; La Regrippière
- La Remaudière : La Borderie ; L'Ebaudière ; Les Tuileries

- Remouillé : La Bauche
- Saint-Fiacre-sur-Maine : La Bourchinière ; Le Douet
- Saint-Hilaire-de-Clisson : Beaulieu ; La Landonnière ; La Palaire ; La Pichaudière ; La Vesselière
- Saint-Julien-de-Concelles : L'Anglesort ; La Charpenteraie ; La Guilbaudière
- Saint-Lumine-de-Clisson : La Grossière ; Les Naudières ; Le Pay ; La Pouzinière
- Vallet : Braud ; Bois Gaudin ; Les Chaboissières ; La Chalousière ; La Haye Tessante ; Le Landreau ; Les Laures ; Le Pressoir Bourguignon ; La Sauvionnière
- Vertou : La Barbinière ; La Bastière ; Beautour
- Vieilleville : La Bourcerie ; Le Plessis

Illustrations



Îlot bâti à la Grossière
(Saint-Lumine-de-Clisson),
ZW-70-71-72, cadastre 2018.
Phot. Denis Pillet
IVR52_20154400654NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

- Les "communs de village" (IA44005624)
- Les structures des "villages à communs" (IA44005632)
- Fours communs (IA44005622)
- Les communs et l'eau (IA44005630)
- Maisons et dépendances rurales (IA44006748)
- "Villages à communs" : présentation de l'opération d'inventaire (IA44005617)

Oeuvres en rapport :

- Ecart dit L'Anerie (IA44005636) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Gétigné, l'Anerie
- Ecart dit la Barillère (IA44005634) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Mouzillon, la Barillère
- Ecart dit La Bastière (IA44005619) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Vertou, la Bastière
- Ecart dit La Brégeonnière (IA44005618) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, La Boissière-du-Doré, la Brégeonnière
- Ecart dit La Ménardière (IA44005638) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Le Loroux-Bottreau, la Ménardière,
- Ecart dit La Pépière (IA44005621) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Maisdon-sur-Sèvre, la Pépière
- Ecart dit La Pichaudière (IA44005637) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Saint-Hilaire-de-Clisson, la Pichaudière
- Ecart dit Le Douet (IA44005658) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Saint-Fiacre-sur-Maine, le Douet
- Ecart dit le Rubis (IA44005631) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Mouzillon, le Rubis
- Ecart dit Les Laures (IA44005625) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Vallet, les Laures
- Ecart dit Pé de Sèvre (IA44005635) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Le Pallet, Pé de Sèvre
- Ecart dit Rousselin (IA44005639) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Boussay, Rousselin
- Maison (IA44006750) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Gorges, La Paudière
- Maison d'agriculteur (IA44006749) Pays de la Loire, Loire-Atlantique, Mouzillon, La Barillère

Auteur(s) du dossier : Marion Orillard

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais



Îlot bâti à la Grossière (Saint-Lumine-de-Clisson), ZW-70-71-72, cadastre 2018.

IVR52_20154400654NUCA

Auteur de l'illustration : Denis Pillet

Date de prise de vue : 2015

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation